

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2018

Le vingt-huit mars deux mil dix-huit, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt et un mars deux mil dix-huit, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le vingt-trois mars deux mil dix-huit.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 11 Procurations : 3 Votants : 14.

Véronique Laped est désignée secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-huit février deux mil dix-huit est adopté, **à l'unanimité**.

| ORDRE DU JOUR |
|--|
| <p><u>Coopération décentralisée</u> : Accueil de la délégation malienne ;</p> <p><u>Minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes</u> ;</p> <p><u>Information - plan communal de sauvegarde (PCS)</u> : Intervention de François Giannoccaro, directeur de l'Institut des risques majeurs (IRMa) de Grenoble ;</p> <p><u>Finances</u> : Comptes de gestion 2017 ; Comptes administratifs 2017 ; Budget communal - affectation des résultats 2017 ; Budget des services de l'eau & de l'assainissement - transfert des résultats 2017 à la communauté de communes Le Grésivaudan ; Taxes 2018 ; Tarifs 2018 ; Subventions 2018 aux associations ; Budget primitif 2018 ;</p> <p><u>Animation/Fêtes et Cérémonie</u> : Règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (20 mai 2018) ; convention de prêt de matériel avec la commune de Chapareillan pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018) ; Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : convention de mise à disposition de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018) ;</p> <p><u>Ajourné : Contrôle/Agriculture & Forêts : Entretien de la route forestière de Bramefarine : convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF</u> ;</p> <p><u>Ajourné : Administration générale : Convention d'honoraires d'assistance juridique avec la SELARL CDMD-avocats affaires publiques (Grenoble)</u> ;</p> <p><u>Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire.</u></p> |

Coopération décentralisée

1. Accueil de la délégation malienne

Les membres du conseil municipal saluent la présence de Jean Sanogo, secrétaire général de la commune malienne de Benkadi.

La délégation – également composée d'Ibrahima Toure (responsable administratif Arcade au Mali) et d'Younouss Magassa (chargé de développement Arcade au Mali) – sera accueillie sur Saint-Maximin le vendredi 30 mars 2018, matin, à partir de 9 h 30 (à l'école) puis en salle du conseil municipal (vers 10 heures / 10 h 30) avec les élus disponibles et le secrétaire général.

2. Minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes du vendredi 23 mars 2018

- Jean Mazières, 61 ans, viticulteur à la retraite ;
- Christian Medves, 50 ans, chef du rayon boucherie du Super U ;
- Hervé Sosna, 65 ans, maçon à la retraite ;
- Arnaud Beltrame, 45 ans, colonel de gendarmerie, commandeur de la Légion d'honneur.

Information - plan communal de sauvegarde (PCS)

3. Intervention de François Giannoccaro, directeur de l'Institut des risques majeurs (IRMa) de Grenoble. Projection du diaporama présentant le PCS.

Finances**4. Comptes de gestion 2017**

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice ;
- statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés par le trésorier.

5. Budget communal - compte administratif 2017

Monsieur Poinson présente le compte administratif de la commune, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

| | | |
|-----------------------|-----------------|---------------------|
| <i>Fonctionnement</i> | Dépenses | 774 311,02 € |
| | Recettes | 628 578,48 € |
| | Excédent 2016 | 337 284,21 € |
| | Excédent | 221 551,67 € |
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 144 153,59 € |
| | Recettes | 241 277,55 € |
| | Excédent 2016 | 317 320,98 € |
| | Excédent | 414 444,94 € |

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif de la commune et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

6. Budget de l'eau - compte administratif 2017

Monsieur Poinson présente le compte administratif du service de l'eau, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

| | | |
|-----------------------|-----------------|---------------------|
| <i>Exploitation</i> | Dépenses | 139 080,29 € |
| | Recettes | 101 830,68 € |
| | Excédent 2016 | 49 694,13 € |
| | Excédent | 12 444,52 € |
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 115 837,13 € |
| | Déficit 2016 | 28 941,19 € |
| | Recettes | 319 270,93 € |
| | Excédent | 174 492,61 € |

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'eau et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

7. Budget de l'assainissement - compte administratif 2017

Monsieur Poinson présente le compte administratif du service de l'assainissement, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la

commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Poinson propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

| | | |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Exploitation</i> | Dépenses | 70 795,78 € |
| | Recettes | 70 523,55 € |
| | Excédent 2016 | 16,79 € |
| | Excédent | 144,56 € |

| | | |
|-----------------------|-----------------|---------------------|
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 146 805,75 € |
| | Recettes | 524 741,32 € |
| | Excédent 2016 | 3 039,95 € |
| | Excédent | 380 975,52 € |

Sous la présidence de monsieur Poinson, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'assainissement et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

8. Budget communal - affectation des résultats 2017

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2017.

Le compte administratif 2017 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 221 551,67 € et un excédent d'investissement de 414 444,94 €.

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 94 892,28 € (en dépenses : 20 763,32 € au compte 202, 4 050,00 € au compte 2111, 34 093,76 € au compte 2312 et 35 985,20 € au compte 2315).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent de fonctionnement (R 002), soit la somme de 221 551,67 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme 414 444,94 €.

9. Budget des services de l'eau & de l'assainissement - transfert des résultats 2017 à la communauté de communes Le Grésivaudan

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le président de la CCPG a précisé, par courrier du 23 mars 2018, que le transfert des résultats liés à la compétence « eau et assainissement » doit se traduire par une délibération concordante des communes et de la communauté de communes.

Il rappelle que les résultats 2017 des services de l'eau & de l'assainissement sont les suivants :

| Budget | Exploitation | Investissement |
|----------------|--------------------|---------------------|
| Eau | 12 444,52 € | 174 492,61 € |
| Assainissement | 144,56 € | 380 975,52 € |
| TOTAL | 12 589,08 € | 555 468,13 € |

Par ailleurs, les restes à réaliser 2017 des services de l'eau & de l'assainissement sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Eau | 161 096,66 € | 90 057,00 € |
| Assainissement | 254 790,72 € | 36 840,00 € |
| TOTAL | 415 887,38 € | 126 897,00 € |

Il est rappelé que la commune a notamment dû abonder la section d'investissement de ces deux budgets annexes depuis le budget principal.

Cette subvention, d'un montant total de 335 454,36 €, est comparable à un prêt et dont la charge s'amortit actuellement dans le budget communal, à hauteur de 54 932,21 €.

Si ces travaux avaient été financés par de l'emprunt extérieur, la charge serait sur les budgets annexes et les services auraient été facturés à leur niveau économique pour financer les dépenses. Cet emprunt extérieur aurait été transféré, dans sa totalité, à la CCPG, comme les autres annuités d'emprunts qui ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il apparaît opportun que ce financement soit supporté par la CCPG tel que le prévoit les transferts de charges qui accompagnent le transfert de la compétence.

Il est donc proposé de transférer à la CCPG, en plus des restes à réaliser dépenses/recettes et de la totalité du résultat d'exploitation (12 k€), la somme de 555k€ diminuée de 335 k€, soit 220 k€, pour le résultat d'investissement.

Avec cette part non transférée, il s'agira de neutraliser cet amortissement qui, s'il constitue une ressource complémentaire en investissement, représente une charge difficilement supportable en fonctionnement du fait de la baisse des dotations de l'État ou des compensations de la CCPG.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de transférer la totalité du résultat d'exploitation (12 589,08 €) et la somme de 220 013,77 € en résultat d'investissement.

10. Taxes 2018

Par 8 voix pour (J. Viret, M. Poinson, M.-L. Caporale, T. Michaud, A. Fouillet, G. Chabert-Dumand, L. Orliaguet, O. Chabert), 1 voix contre (L. Etienne) et 5 abstentions (P. Zacharie, A. Kiezer, V. Lapied, P. Morand, O. Roziau), les membres du conseil municipal fixent les taux 2018 (avec variation différenciée) comme suit :

| Libellés | Bases notifiées | Taux appliqués par décision | Variation de taux (N-1) | Produit voté par le conseil municipal |
|------------------------|------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Taxe d'habitation | 890 100 | 9,00 % | + 14,07 | 80 109 € |
| Taxe foncière bâti | 600 000 | 20,00 % | + 8,34 | 107 529 € |
| Taxe foncière non bâti | 22 900 | 60,00 % | + 9,63 | 13 740 € |
| TOTAL | 1 513 300 | | | 213 849 € |

11. Tarifs communaux 2018

Les membres du conseil municipal fixent, **à l'unanimité**, les tarifs 2018 :

| |
|-------------------------------|
| Salle « Marie-Louise » |
|-------------------------------|

Habitants de la commune

| | |
|---|----------|
| Cauton | 460,00 € |
| repas, buffet | 230,00 € |
| spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante | 115,00 € |

Habitants extérieurs à la commune

| | |
|---|----------|
| Cauton | 460,00 € |
| repas, buffet | 460,00 € |
| spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante | 230,00 € |

Associations

| | |
|--|----------|
| de la commune | gratuit |
| de l'extérieur (réunion, assemblée générale, repas pour ses membres) | gratuit |
| de l'extérieur (activité qui génère des recettes) | 115,00 € |

Tour d'Avalon

| Individuels | | Groupes (à partir 10 personnes) | |
|---|--------|--|---------|
| Par personne | | Par personne | |
| Enfant (- 10 ans) | 0,00 € | Enfant (- 10 ans) | 0,00 € |
| À partir de 10 ans | 2,50 € | 10 à 16 ans | 1,00 € |
| Fêtes de la Tour | 1,00 € | À partir 17 ans | 2,00 € |
| Classe découverte et centre de loisirs intercommunal de Saint-Maximin (communauté de communes du pays du Grésivaudan) | | | Gratuit |

Cartes postales tour d'Avalon

5 € le sachet de six cartes

1 € la carte individuelle

| Cimetière | | |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|
| | Concession | Columbarium |
| 10 ans (2 m ² / la case) | 50 € | 235 € |
| 15 ans (2 m ² / la case) | 75 € | 350 € |
| 30 ans (2 m ² / la case) | 125 € | 700 € |

| Occupation du domaine public | |
|--|---------|
| Commerces non sédentaires : vente sur la voie publique (camions magasins 15 m ²) occupation régulière à l'année (demi-journée) | 45,00 € |
| Associations communales | 0,00 € |

| Tarif travail en régie - service Technique | | | | |
|---|--|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| <i>Au 1^{er} mars 2018</i> | Adjoint technique principal 2 ^e classe (temps plein) | Adjoint technique (temps plein) | Adjoint technique (temps plein) | Adjoint technique (mi-temps) |
| Total horaire mensuel | 21,86 € | 17,08 | 16,60 € | 16,90 |
| Moyenne horaire | 18,11 € | | | |

| Tarif travail en régie - service Administratif | | | |
|---|---|--|--|
| <i>Au 1^{er} mars 2018</i> | Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe (temps plein) | Adjoint administratif principal 2 ^e classe (temps plein) | Adjoint d'animation (temps partiel) |
| Total horaire mensuel | 21,36 € | 19,43 € | 16,78 € |
| Moyenne horaire | 19,19 € | | |

| Taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2016 : | |
|--|---------------------|
| Catégories d'hébergement | Tarif retenu |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles, chambres d'hôtes 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,60 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, chambres d'hôtes 2 étoiles, terrains de camping et terrains de caravanage classés 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,60 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes 1 étoile, emplacement dans des aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,40 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, chambres d'hôtes en attente de classement ou sans classement | 0,40 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 €. |

Exemptions

- 1° les personnes mineures (moins de dix-huit ans) ;
 2° les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 3° les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

| Vide-greniers (Fêtes de la Tour) | |
|---|--|
|---|--|

Particuliers et professionnels du vide-greniers

| | |
|--|--------|
| réservation de base (2 m) | 6,00 € |
| réservation de 2 m supplémentaire | 6,00 € |
| location de table (2,3 m) à l'unité (minimum 4 m réservés) | 5,00 € |

Artisans

| | |
|---|----------|
| réservation de base (2 m) | 10,00 € |
| réservation de 2 m supplémentaire | 10,00 € |
| Artisans achetant un encart publicitaire sur le petit train | Gratuit. |

12. Subventions 2018 aux associations

Par 12 voix pour, 1 voix contre (O. Chabert) et 1 abstention (G. Chabert-Dumand), le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2018 comme suit :

| Associations | Montant |
|---|-------------------|
| ACCA (chasse) | 300,00 € |
| Club des Cygnes de la Tour | 300,00 € |
| Vivre à Saint-Maximin | 300,00 € |
| Association sportive de Saint-Maximin | 300,00 € |
| Quad Passion Bramefarine | 300,00 € |
| Coopérative scolaire école | 300,00 € |
| Anciens combattants (ANACR) | 150,00 € |
| Arcade (coopération décentralisée Mali) | 1 000,00 € |
| FNACA | 150,00 € |
| Les Amis des Animaux | 300,00 € |
| TOTAL | 3 400,00 € |

13. Budget primitif 2018

Par 12 voix pour (J. Viret, M. Poinson, P. Zacharie, A. Kiezer, M.-L. Caporale, T. Michaud, A. Fouillet, G. Chabert Dumand, L. Orliaguet, L. Etienne, O. Chabert et O. Roziau) et 2 voix contre (V. Lapied et P. Morand qui auraient souhaité davantage d'économies), le budget primitif communal est adopté comme suit :

| | | |
|-------------------------|------------------------------|---------------|
| <i>Fonctionnement :</i> | Dépenses | 903 411,75 € |
| | Recettes | 681 660,08 € |
| | Excédent 2017 | 221 551,67 € |
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 982 232,82 € |
| | Restes à réaliser 2017 | 94 892,28 € |
| | Recettes | 662 680,16 € |
| | Excédent 2017 | 414 444,94 €. |

Animation/Fêtes et Cérémonie

14. Règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (20 mai 2018)

Monsieur le maire présente le règlement du vide-greniers des Fêtes de la Tour (20 mai 2018).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve ce règlement ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

15. Convention de prêt de matériel avec la commune de Chapareillan pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018)

Monsieur le maire présente la convention de prêt de matériel avec la commune de Chapareillan pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve cette convention ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

16. Convention de mise à disposition de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal avec la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018)

Monsieur le maire présente la convention de mise à disposition de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les Fêtes de la Tour (20 mai 2018).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve cette convention ;
- charge le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

Contrôle/Agriculture & Forêts

17. *Entretien de la route forestière de Bramefarine : convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF*

Ce point de l'ordre du jour est ajourné.

Administration générale

18. *Convention d'honoraires d'assistance juridique avec la SELARL CDMD-avocats affaires publiques (Grenoble)*

Ce point de l'ordre du jour est ajourné.

19. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 9 mars 2018 (décision 006) : la signature des demandes de subvention pour l'organisation des Fêtes de la Tour du 20 mai 2018 auprès de la communauté de communes du pays du Grésivaudan (390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex) et du département de l'Isère (Direction territoriale du Grésivaudan - 71, chemin des Sources - 38190 Bernin) ;
- 16 mars 2018 (décision 007) : la signature de la proposition de prix pour la reproduction du dossier PLU approuvé de Quick Print SAS (12 A, rue de la Savoyarde - 73000 Barberaz) pour un montant de 1 836,30 € HT, soit 2 203,56 € TTC ;
- 19 mars 2018 (décision 008) :
 - l'attribution du lot n° 1 (entretien de massifs arbustifs/tonte de pelouses/ramassage de feuilles/taille de haies) du contrat espaces verts 2018-2020 à l'association ARECE (Les Dévas 38190 Les Adrets) pour un montant de 3 476,50 €,
 - l'attribution du lot n° 2 (taille d'arbres/élagage d'arbres) du contrat espaces verts 2018-2020 à la SARL Jardins des Vallées (Avalon 38530 Saint-Maximin) pour un montant de 2 380,00 € HT, soit 2 856,00 € TTC se décomposant ainsi :

| Lot 2 | Quantité | Prix unitaire | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------------------------|----------|---------------|------------|-------------|
| Taille d'arbres | 21 | 60,00 € | 1 260,00 € | 1 512,00 € |
| Élagage d'arbres (tous les deux ans) | 7 | 160,00 € | 1 120,00 € | 1 344,00 € |

- l'attribution des lots n°s 3, 4 (variante) et 5 du contrat espaces verts 2018-2020 à l'entreprise Bouchet Paysage SAS (Le Vieux-Saint-Maximin 38530 Saint-Maximin) pour un montant de 11 152,00 € HT, soit 13 382,40 € TTC se décomposant ainsi :

| Lots | Quantité | Prix unitaire | Montant HT | Montant TTC |
|--|----------|---------------|------------|--------------|
| 3. Éparage et broyage | 100 | 70,00 € | 7 000,00 € | 8 400,00 € |
| 4. Élagage (lamier) et broyage des bords des chemins communaux (une fois tous les trois ans) - Variante : prix pour lamier et broyeur avec chauffeur (main d'œuvre pour broyage avec le service Technique) | 2 | 1 596,00 € | 3 192,00 € | 3 830,40 € |
| 5. Entretien des espaces verts des abords de la tour d'Avalon | 4 | 240,00 € | 960,00 € | 1 152,00 € ; |

- 19 mars 2018 (décision 009) : la signature du devis de location installation sonorisation pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de FutureProd (ZAC de la Seytaz - 4, rue des Bleuets - 73110 La Rochette), pour un montant de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC ;
- 19 mars 2018 (décision 010) : la signature du devis de l'animation médiévale pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de l'association MESTEL (2, chemin de la Concorde 38700 La Tronche), pour un montant de 220,00 € TTC ;
- 19 mars 2018 (décision 011) : la signature du devis de l'animation tir à l'arc pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de l'association Les Archers de la Tour (mairie de Le Cheylas - Rue de la Poste - 38570 Le Cheylas), pour un montant de 250,00 € TTC ;
- 19 mars 2018 (décision 012) : la signature du devis de l'animation équestre pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de l'auto-entreprise Lucie Vauthier spectacles équestres (Route de Saou - 26450 Puy-Saint-Martin), pour un montant de 1 400,00 € HT soit 2 000,00 € TTC + transport 320,00 € TTC ;

- 19 mars 2018 (décision 013) : la signature du contrat d'engagement pour l'animation musicale pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de l'association ANIMUSE 2 (chez Yves Fouillat - 322, chemin de Buisson Rond - 73190 Challes-les-Eaux), pour un montant de 500,00 € ;
- 21 mars 2018 (décision 014) : la signature du devis pour l'animation déambulatoire pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de Sylvain Moisy et Ludovic Marechet (12, rue Montaigne - 42000 Saint-Étienne), pour un montant de 700,00 €. La prestation sera réglée par le biais des services du GUSO ;
- 26 mars 2018 (décision 015) : la signature du devis de location de deux cabines sanitaires autonomes pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de Locamodul (81, route de Rumilly - 74540 Alby-sur-Chéran), pour un montant de 470,00 € HT, soit 564,00 € TTC ;
- 26 mars 2018 (décision 016) : la signature du devis pour le plan de gestion différenciée, de FREDON Rhône-Alpes (2, allée du Lazio - Bât 2 - ZI Champ Dolin - 69800 Saint-Priest), pour un montant de 2 940,00 € HT, soit 3 528,00 € TTC ;
- 26 mars 2018 (décision 017) : la signature du devis pour l'animation musicale du 5 août 2018, de La Compagnie de la Petite Plume (158, impasse du Faubourg - 74150 Marcellaz Albanais), pour un montant de 500,00 € ;
- 27 mars 2018 (décision 018) : la signature des devis de la conception et de la diffusion des cinquante annonces sur Hot radio pour les Fêtes de la Tour du 20 mai 2018, de la SARL 10COM (7, avenue d'Uriage - 38610 Gières), pour un montant de 80,00 € HT (frais techniques) et 264,49 € HT (diffusion), soit 413,39 € TTC.

Jacques VIRET : présent

Agnès FOUILLET : présente

Michel POINSON : présent

Gaëlle CHABERT-DUMAND : présente

Pierre ZACHARIE : absent, donne procuration à O. Roziau

Patrick MORAND : absent, donne procuration à V. Lapiéd

Andrée KIEZER : présente

Laurent ORLIAGUET : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Laurence ETIENNE : présente

Thomas MICHAUD : absent, donne procuration à M. Poinson

Odile CHABERT : présente

Véronique LAPIED : présente

Olivier ROZIAU : présent.